

Alimentation halâl et restauration collective : quelques réflexions

Résumé

Anne-Marie Brisebarre
Directrice de recherche au CNRS
Laboratoire d'anthropologie sociale

Se nourrir est un acte privé, accompli au sein de la famille, à l'abri des regards des "autres" : les particularismes (religieux, culturels, philosophiques, médicaux...) peuvent donc s'y exprimer sans contrainte. Depuis quelques temps, le développement de la filière "viande halâl" et des commerces spécialisés permet aux familles musulmanes françaises ou vivant en France de respecter les prescriptions religieuses en matière alimentaire.

Cependant, dans le contexte de la société urbaine, une part importante des repas quotidiens se prend en dehors de la sphère domestique, le plus souvent dans le cadre collectif d'une cantine (écoles, entreprises, mais aussi hôpitaux, prisons...). A la différence du judaïsme, l'islam ne donne aucune prescription concernant un moment décisif de l'acte de se nourrir, celui de la cuisine, c'est-à-dire la préparation et les modes de cuisson des aliments. Cette « ellipse de la cuisine » (Benkheira, 1999 : 66-67) dans la loi islamique permet donc aux musulmans de prendre leurs repas dans un cadre collectif non communautaire à condition de respecter les règles définissant la consommation carnée (interdit du porc et du sang, viande provenant d'animaux abattus rituellement). Il leur est même permis de consommer la « nourriture des gens du Livre », juifs et chrétiens (*Coran* V, 5). Cependant la France laïque peut-elle être encore qualifiée de « terre chrétienne » ? A partir des premières enquêtes effectuées dans le cadre d'une recherche en cours, de divers rapports produits autour de la commission Stasi et des débats sur la laïcité et d'articles de presse, nous nous interrogerons sur la façon dont la restauration collective, publique ou privée, prend en compte ces demandes alimentaires à caractère religieux ? La restauration collective est-elle le lieu de l'uniformisation des pratiques alimentaires (intégration ?) ou au contraire de la différenciation (communautarisation ?), traçant une frontière entre les musulmans et les autres ?

La situation nouvelle de diaspora des musulmans de France change-t-elle leurs pratiques alimentaires ? si oui, dans quel sens : moins d'attention aux prescriptions religieuses ou, au contraire, exigence d'un contrôle plus strict s'agissant de ce qui est halâl ? quelle définition du halâl ont les jeunes adultes nés en France ou arrivés très tôt et scolarisés en France ? est-elle significativement différente de celle de leurs parents (la génération ayant émigré) et des familles restées « au pays » ?

Benkheira (H.), 1999 – « Le rite à la lettre. Régime carné et normes religieuses », pp.63-91 in Bonte (P.), Brisebarre (A.M.) et Gokalp (A.) (sous la dir. de), *Sacrifices en islam. Espaces et temps d'un rituel*, Paris, CNRS éditions.